

## ARRÊTÉ N°2024-51

**OBJET : FÊTE DE LA MUSIQUE**

**Partage de la place A.Veillard au niveau du damier**

**Samedi 15 juin 2024**

**Complément de l'arrêté 2024-50**

Le Maire de la Commune de Saint Aubin du Cormier,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

**Considérant** qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

### ARRETE

**Article 1** : En complément de l'arrêté 2024-50 et dans le cadre de la **Fête de la musique**, qui aura lieu le samedi 15 juin 2024 jusqu'à 4h du matin, les commerçants de la place Alexandre Veillard seront autorisés à occuper l'espace du damier.

**Article 2** : Les différents commerçants du bas de la place Alexandre Veillard sont autorisés à dresser une scène de musique, ainsi que des tables, bancs et chaises pour que chaque participant puisse s'asseoir et se restaurer au niveau du damier.

**Cet espace est public et sera donc partagé selon la répartition par zone décrite dans le plan ci-joint.**

**Article 3** : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit de la manifestation.

**Article 4** : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

**Article 5** : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 13 juin 2024

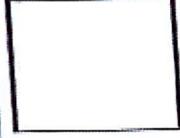
Le Maire, Jérôme BÉGASSE



Pl. Alexandre Veillard

Rue Heurtault

3 places  
de parking



Scène globe Trotteur

3 places de parking

Zone  
Carroir

Zone  
Globe Trotteur

Zone  
Celtico



Zone  
Crêperie



Le Globe Trotteur -  
Bistrot & Cave à Bières



Le Carroir



Crêperie  
Le Donjon



Celtico Eat  
Restauration rapide

Pavement